

DEPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE REBOISEMENT

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le **reboisement** est une opération qui consiste à créer des zones boisées ou des forêts qui ont été supprimées par coupe rase (ou « *coupe à blanc* ») ou détruites par différentes causes dans le passé (surexploitation, incendie de forêt, surpâturage, guerre...). Parfois, il s'agit explicitement de forêts de protection. L'afforestation est le boisement sur des terres vierges d'arbres depuis longtemps.

Les boisements ou massifs forestiers ainsi (re)créés peuvent présenter divers bénéfices tant pour les écosystèmes et en tant qu'aménité, que pour les ressources économiques restaurées. Ce sont aussi potentiellement des puits de carbone (s'ils ne brûlent pas de manière répétée).

La notion de « **reforestation** » laisse supposer un objectif plus ambitieux du point de vue de la surface et de la qualité écologique ou paysagère que celle de reboisement. L'objectif étant alors généralement de restaurer un écosystème de type forestier, atteignant donc une superficie assez significative pour justifier le qualificatif de *forêt*.

La plantation est un des moyens de restaurer un boisement après une coupe rase. Ceci se fait au détriment souvent de la régénération naturelle et de la diversité génétique des arbres (facteur réputé favorable à une meilleure résilience écologique du boisement).

NIVEAU DE MATURETE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

TRL 8 – système complet et qualifié

L'itinéraire technique du reboisement est bien connu et pratiqué en Guinée par les services des eaux et forêts, les particuliers et les collectivités.

Le pays recèle d'importantes ressources en biodiversité, en eau et en sols qui sont toutes menacées de dégradation. Certaines d'entre elles sont maintenant à la limite de leur capacité d'exploitation suite à diverses pressions anthropiques. Les grands espaces laissés par l'exploitation minière, les carrières de sable, les bowés, les espaces abandonnés pour infertilité, ... constituent un potentiel important de reboisement. L'initiative présidentielle sur le reboisement, les engagements dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national, les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, le plan de développement économique et social, le Plan National de Lutte contre la Désertification, etc. sont autant de cadres qui recommandent le reboisement.

Les arbres atténuent les variations de température, protègent les sols, séquestrent le carbone, émettent de l'oxygène pour assurer la vie sur terre, purifient l'air. La Guinée constitue un puits selon les inventaires de gaz à effet de serre réalisés sur la base des données de 1994, 2000 et 2018 (communications nationales à la

CCNUCC). Elle peut exploiter les opportunités liées au Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) et à la REDD+.

JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

La CDN de la Guinée de 2015 actualisée en 2020 prévoit le reboisement de 10.000 ha par an afin d'inverser la tendance de dégradation des formations forestières et d'accroître la séquestration de carbone. L'inventaire des GES réalisé dans le cadre de la Troisième Communication Nationale de la Guinée à la CCNUCC estime la séquestration de carbone des formations forestières actuelles à 12745,044 GgEq. CO₂ (réf. IGES 2018). La pression exercée sur les formations forestières par les activités anthropiques (mines, agriculture, ...) entraîneront à court terme la Guinée en émetteur net si rien n'est fait.

Au point de vue environnemental, outre ses impacts positifs sur la biodiversité, le reboisement contribue à la protection contre les feux de brousse, les vents violents en jouant le rôle de brise vent, les grandes chaleurs, à l'enrichissement des sols et à la séquestration du carbone. Certaines espèces d'arbres sont purificatrices de l'eau, l'arbre assure l'équilibre des écosystèmes, l'arbre est utilisé dans la biométrie et la science, facilite l'infiltration de l'eau et pérennise son cycle, ... enrichit le sol et facilite la production végétale.

Les arbres séquestrent le carbone et purifient l'air. Un hectare de forêt peut absorber entre 6 à 16 tonnes de gaz carbonique par an, en fonction des essences, du climat, des sols, etc.

AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

Les actions prévues dans le PAT reboisement couvrent la mobilisation des ressources financières, l'élaboration d'une stratégie d'acquisition et de conservation des intrants, l'organisation de séances d'IEC, l'introduction de cultures intercalaires à cycle court génératrices de revenus dans les parcelles reboisées. Le PAT sera exécuté sous le leadership de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Il sera mis en oeuvre en deux ans avec la participation effective des services déconcentrés mais aussi des pépiniéristes privés et des organisations communautaires et paysannes locales. Le PAT viendra renforcer les autres initiatives citées plus haut.

AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

Dans le cadre du déploiement de la technologie, réaliser la récupération par reboisement des zones minières abandonnées et de zones dégradées de 2000 ha par an serait raisonnable et atteignable. Aussi, dans la CDN (2015), la Guinée s'est engagée à réduire de 13% ses émissions par rapport à la situation de référence de 1994. Cette ambition a été revue sur la base de l'inventaire de GES de la Troisième Communication Nationale de la Guinée à la CCNUCC (année de référence 2018).

IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

Les impacts du reboisement sont importants et variés

- Au point de vue environnemental: stabilisation des sols érodés par des activités minières ou autres; restauration des stocks de bois d'oeuvre, des périmètres de captage d'eau potable, des zones à risques, production de bois de chauffe ; enrichissement de forêts naturelles avec des Acacias et Gmelina et des pâturages avec des légumineuses et graminées (Stylosanthes, Guatemala grass, Panicum maximum); aménagement et protection des périmètres agricoles; etc.
- Au point de vue climatique le reboisement assure la séquestration de carbone et stabilise le climat.
- Au point de vue social, le reboisement peut créer des emplois directs pour la création des pépinières, la filière d'exploitation du bois, améliorer le cadre de vie, la santé des populations et leurs conditions de vie. L'arbre sert d'outils de formation et d'éducation, entre dans l'artisanat (statues, manches et outillages agricoles).
- Au point de vue économique – le reboisement contribue à l'atteinte de la sécurité alimentaire, à la création d'emplois verts, à la génération de revenus, etc.

ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Le développement et le déploiement de la technologie reboisement sont en conformité avec le Code Forestier, la Contribution déterminée au niveau national (CDN), la stratégie nationale de développement durable, de la stratégie nationale sur les changements climatiques, ..

En effet, le code forestier prévoit, entre autres: les forêts guinéennes constituent un bien d'intérêt national. [...] La présente loi vise à favoriser la constitution d'un taux de couverture forestière d'au moins 30% de la superficie du territoire national (article 2); Un inventaire forestier national doit être réalisé tous les 10 ans (article 43); Dans le domaine forestier il est interdit de couper d'abattre ou d'enlever des arbres sans autorisation (article 116).

Le PNDES notamment le pilier 4 – Gestion durable du capital naturel avec les résultats stratégiques suivantes prévoit: (i) les ressources naturelles sont gérées de façon rationnelle ; (ii) le cadre de vie est protégé ; (iii) la résilience face aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques sont renforcées.

La SNCC et la CDN de la Guinée encouragent le développement et le déploiement des technologies d'atténuation dont le reboisement pour ses multiples intérêts environnementaux, économiques et séquestration de carbone.

POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Le code forestier et la PNDA soutiennent bien le développement et le déploiement du reboisement. Cependant, les aspects séquestration des gaz à effet de serre apparaissent moins comme des objectifs à atteindre. Cette situation amène à proposer une politique/stratégie sur le développement et le transfert de technologies en conformité avec les objectifs visés par la CCNUCC. Cette politique/stratégie mettra l'accent sur toutes les mesures de séquestration de carbone, le REDD+, ... Elle définira de façon plus claire les mesures

les voies et moyens pour mobiliser les ressources (humaines, matérielles et financières), le suivi-évaluation des domaines reboisées, les rôles et responsabilités des structures en charge du Transfert de Technologies d'atténuation, le modèle de gouvernance (institutionnelle, réglementaire, ...), etc.

Il est attendu qu'avec la mise en oeuvre d'une telle politique, l'appropriation de la technologie au sein des communautés soit fortement améliorée et que le reboisement fasse partie des actions régulières de tous les acteurs du développement rural et des exploitants miniers. En effet, l'opérationnalisation d'une politique sur les TT (y compris le reboisement) passe nécessairement par la sensibilisation des utilisateurs des ressources en particulier les communautés vivants des revenus qu'elles tirent de celles-ci

COÛTS LIÉS AUX POLITIQUES PROPOSÉES

Les coûts liés aux politiques proposées sont de trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars américains (385.000 USD) couvrant la mobilisation des ressources financières, l'élaboration d'une stratégie d'acquisition et de conservation des intrants, l'organisation de séances d'IEC, l'introduction de cultures intercalaires à cycle court génératrices de revenus dans les parcelles reboisées.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

Coordonnateur Projet EBT : Abou Cissé, Email : abouansou@gmail.com, Tél. : (224) 620862364

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : <http://meef-guinee.org>

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

TNA project: Rapports: tech-action.unepdtu.org/country/guinea; tech-action.unepdtu.org